
Les Galles du Tlaïa (*Tamarix articulata*) dans le Tell

par M. le D^r L. TRABUT

On a souvent attiré l'attention des acclimateurs sur le *Tlaïa* des régions sahariennes et sur ses galles que les indigènes du Sud nomment *Takaout*.

Le *Tamarix articulata* est une des belles espèces du genre, aujourd'hui propagé dans tout le Tell sous le nom de *Takaout*.

Mais, jusqu'à ce jour, ces arbres n'avaient montré aucune galle, malgré des tentatives nombreuses d'introduction du Commandant Graulle à Tlemcen et du Service botanique.

Dans les nombreux envois de galles reçus du Sud, il existait un assez grand nombre d'insectes, mais aucun ne réussit à s'établir dans le Tell, pour y produire la Galle dite *Takaout*.

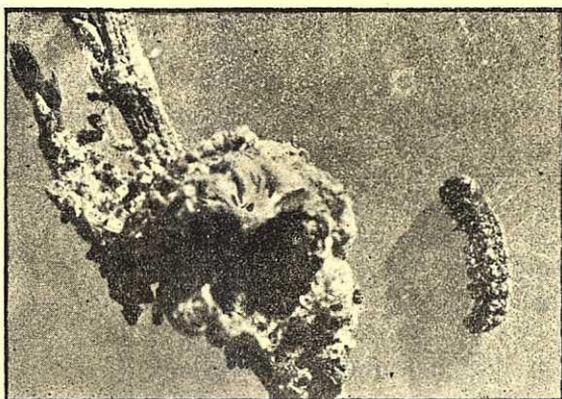
Cette Galle fut bien à tort attribuée à l'*Amblipalpis Olivierella* par Decaux qui, dans le *Bulletin de la Société Nationale d'Acclimatation*, indique le *Tamarix articulata* à Gabès en y signalant la Galle qui nous occupe. La Galle observée ne pouvait être qu'une galle ligneuse commune sur le *Tamarix gallica* et provoquée par l'*Amblipalpis*, le *Tamarix articulata* n'existant pas à Gabès.

C'est le *Pomene Pharaonana* qui est considéré comme déterminant la Galle dite *Takaout*.

Les choses en étaient là, quand, en avril 1909, un correspondant et ami de l'Oranie, M. Deloupy, me signalait la présence de Galles de Takaout sur les *Tamarix articulata* de sa propriété de Saint-Denis-du-Sig.

Comment l'insecte producteur de cette Galle était-il venu, de l'Extrême-Sud, dans le Tell Oranais ? Est-ce par les envois nombreux de galles effectués pour l'introduire ? ou bien est-ce par les galles de Takaout que reçoivent les teinturiers ou tanneurs indigènes pour leur industrie.

Les Galles que mon ami Deloupy a bien voulu m'envoyer contiennent une



Une Galle rongée ; la Chenille grossie

chenille, il a été possible d'obtenir un papillon qui semble bien être le *Pomene Pharaonana*.

Il est probable que ces Galles seront facilement propagées, elles ne contribuent pas à embellir l'arbre ; mais elles ont une grande valeur commerciale, elles servent dans le Tafilalet à la préparation du filali ; elles sont vendues fraîches à raison de 0 fr. 05 le kilog. A Tlemcen, suivant le Commandant Graulle (1), les indigènes payent le Takaout 45 à 50 francs les 100 kilogs.

Si les Galles de Takaout devaient être exploitées, il faudrait les stériliser dès la récolte, sans cette précaution l'intérieur de la galle est dévoré par la Chenille et il ne reste que les débris.

L'acclimatation de l'insecte producteur du Takaout permettra de reprendre son étude et celle des divers parasites qui l'accompagnent au moins dans les galles reçues du Sud.

1) DUVAUX. — Le Tiafa. *Bullet. Agricole Algérie*, 1901, p. 555.